

Déclaration de Dublin sur le changement climatique

NOTRE MISSION

1.1 L'Organisation internationale des National Trusts (INTO) est une organisation non gouvernementale, fondée en 2007, ayant pour objet de : « promouvoir la conservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel de toutes les nations pour les habitants du monde ». INTO entretient des liens étroits avec, notamment, l'UNESCO, le PNUE, l'ICOMOS, l'UICN et Europa Nostra.

1.2 L'INTO représente actuellement environ 5 millions de membres individuels, et des millions visiteurs de sites et propriétés, dans plus de 25 pays.

1.3 En tant que tel, l'INTO et ses membres sont bien placés pour travailler avec les gouvernements et organismes pour :

- conserver et améliorer les ressources construites existantes, notamment par la ré-utilisation viable des bâtiments historiques anciens, la mise aux normes écologiques du parc immobilier existant, et le réinvestissement dans les communautés anciennes et historiques;
- gérer les terres d'une façon durable;
- piloter et mettre en œuvre des technologies à faible émission de CO₂ ;
- aider à la mise en œuvre de programmes internationaux et de conventions, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la convention du PNUE sur la diversité biologique et le Programme du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO pour protéger la valeur universelle exceptionnelle, l'intégrité et l'authenticité des sites du patrimoine mondial contre les effets néfastes des changements climatiques ; et
- atteindre les citoyens du monde entier grâce à des messages clés sur la limitation et l'adaptation aux changements climatiques, incluant des programmes d'éducation sur les sites patrimoniaux.

1.4 Nous, les membres de l'Organisation internationale des National Trust (INTO) et organisme associés et affiliés, appelons les dirigeants du monde réunis à Copenhague pour la 15eme Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP15) à prendre des mesures immédiates pour lutter contre le changement climatique planétaire et à protéger le patrimoine naturel et culturel du monde de ses effets négatifs.

LES FAITS

2.1 Notre patrimoine naturel et culturel est d'une importance fondamentale pour l'humanité tout entière, sans distinction de race, de croyance ou de nationalité, pour son inspiration, artistique, scientifique, économique, spirituelle et autre. Ce patrimoine est composé à la fois de biens matériels et de ressources, telles que les paysages, les monuments, les bâtiments, les œuvres d'art et productions artisanales, ainsi que de biens immatériels (« patrimoine vivant»), comme les langues, les contes, les musiques, les danses, les cérémonies, les médecines traditionnelles, et d'autres pratiques culturelles traditionnelles.

2.2 Le changement climatique a un impact sur le patrimoine naturel et culturel. Parmi ces impacts on compte :

- la destruction ou la détérioration des écosystèmes naturels, y compris la perte ou le déplacement d'espèces animales et végétales;
- les destructions ou dommages faits aux sites patrimoniaux, aux bâtiments et aux monuments historiques;
- les destructions ou détérioration de sites sacrés ou de pratiques culturelles traditionnelles, affectant de façon disproportionnée les peuples autochtones;
- les dégradations de paysages historiques;
- la mise en danger et la perte de pratiques agricoles traditionnelles ; et
- les changements dans la vie des individus et des communautés résultant des perturbations ou de la perte de certains aspects du patrimoine culturel immatériel, et le déplacement potentiel de communautés entières.

2.3 Le changement de régime des précipitations entraîne des inondations plus fréquentes et plus graves, des tempêtes, des sécheresses et des incendies. Ces événements météorologiques extrêmes sont de nature à affecter le patrimoine naturel et culturel dans le monde entier .

2.4 L'augmentation globale de la température menace les petits États insulaires, les communautés littorales et des ensembles côtiers d'importance historique et emblématique, en particulier ceux des deltas, des îles côtières des atolls de corail. Ces endroits sont exposés au risque d'érosion côtière et à des inondations importantes et seront de plus en plus sensibles aux effets catastrophiques et combinés de l'élévation du niveau de la mer et de l'intensité des tempêtes plus fréquentes. Le dégel du permafrost dans de nombreuses régions du monde met aussi en danger l'habitat traditionnel.

2.5 Le changement climatique représente une menace pour le bien-être de tous les peuples du monde, mais ses répercussions touchent de manière disproportionnée le monde en développement. Il menace la pérennité de nombreuses pratiques traditionnelles – en réalité, des cultures entières - qui ont évolué en harmonie avec leur environnement naturel.

NOTRE APPEL AUX DIRIGEANTS DU MONDE

3.1 Nous demandons donc instamment aux dirigeants mondiaux de prendre des mesures énergiques et décisives pour lutter contre le changement climatique et ses impacts sur le patrimoine grâce à des stratégies d'atténuation visant à réduire les changements climatiques et des stratégies d'adaptation pour faire face à ses conséquences inévitables. Il est essentiel que ces actions prennent en compte l'effet du changement climatique sur le patrimoine mondial.

3.2 Concrètement, nous demandons aux dirigeants du monde entier de :

- parvenir à un accord mondial sur les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (limitant l'élévation globale de la température à moins de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux pré-industriels) et définir des mécanismes politiques et des délais d'exécution de ces objectifs afin de stabiliser le climat mondial (mise en place d'un plan réaliste pour réduire les émissions mondiales d'au moins 50% du niveau de 1990 d'ici 2050);
- créer des politiques cadres, aux niveaux international et national, qui encouragent l'investissement dans les technologies à faible émission de carbone et promeuvent l'efficacité énergétique;

- veiller à ce que tout accord ou politique prenne en compte les considérations d'équité intergénérationnelle régionale et interrégionale.

3.3 En outre, nous appelons les dirigeants du monde à promouvoir et entreprendre des mesures d'atténuation et d'adaptation qui prennent spécifiquement compte les apports du patrimoine pour atténuer le changement climatique et qui atténuent les effets du changement climatique sur le patrimoine mondial.

3.3.1 PATRIMOINE MONDIAL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE - ATTENUATION

Nous appelons les gouvernements et les organisations du monde entier à :

promouvoir des pratiques durables d'utilisation des terres par :

- la réduction de la déforestation et d'autres pratiques dangereuses pour l'environnement par le développement et la promotion d'une agriculture durable qui soutient les communautés locales, l'usage des pratiques culturelles traditionnelles, et les sources d'alimentation traditionnelles;
- la création d'incitations pour assurer une gestion plus durable des sols dans le paysage, étant donné leur rôle important comme réservoirs de carbone ;
- promouvoir et soutenir des projets de restauration de l'écosystème par l'utilisation d'espèces autochtones et prendre en compte l'expertise et les savoirs traditionnels ;
- investir dans les zones urbanisées existantes afin de réduire les impacts néfastes sur l'environnement du développement sur des terres non occupées.

promouvoir les investissements dans les bâtiments historiques et notamment :

- promouvoir et soutenir la réutilisation et le réinvestissement dans les bâtiments historiques et anciens afin de réduire les impacts environnementaux négatifs de la construction neuve ; et
- accroître l'efficacité énergétique des bâtiments historiques, des bâtiments anciens et des collectivités.

3.3.2 PATRIMOINE MONDIAL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE - ADAPTATION

Nous appelons les gouvernements et les organisations du monde entier à :

Accroître la reconnaissance des impacts du changement climatique sur le patrimoine et notamment à :

- donner plus d'importance aux effets que les impacts du changement climatique auront sur le patrimoine, en particulier sur le patrimoine culturel immatériel et sur le patrimoine des pays en développement,

Documenter les ressources issues du patrimoine, procéder à des évaluations des risques et élaborer des stratégies d'adaptation à travers :

- la recherche et l'enregistrement des biens et des ressources du patrimoine naturel et culturel, ce qui permettra d'en préserver les connaissances pour l'humanité, pour le présent et l'avenir. D'importants vestiges archéologiques et historiques, par exemple ou des cultures traditionnelles ou des modes de vie, sont particulièrement exposés aux risques engendrés par le changement climatique;
- effectuer des évaluations des risques probables du changement climatique sur le patrimoine naturel et culturel ;

- prendre en considération le patrimoine dans les programmes de gestion des catastrophes ;
- développer des stratégies appropriées pour atténuer et s'adapter aux impacts identifiés en :
- promouvant l'importance de l'entretien et d'autres mesures pour permettre au patrimoine naturel et culturel de mieux résister aux changements climatiques;
- promouvant la recherche sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine, y compris le développement de nouvelles technologies et techniques pour le secteur de la conservation, et en
- fournissant un appui financier et technique aux pays en développement pour les aider à entreprendre des mesures d'adaptation pour protéger le patrimoine des impacts du changement climatique.

3.3.3 PATRIMOINE MONDIAL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE - L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Nous appelons les gouvernements et les organisations du monde entier à :

- soutenir les programmes éducatifs à destination des visiteurs de sites patrimoniaux qui porteraient sur l'impact des changements climatiques sur ces sites et sur ce qui pourrait être fait pour à la fois prévenir le changement climatique au niveau mondial et pour en réduire les impacts sur les sites ;
- éduquer les personnes, surtout celles vivant dans les zones à risque, sur les menaces et sur les mesures d'adaptation qu'ils peuvent prendre, et
- veiller à ce que l'atténuation des changements climatiques et les stratégies d'adaptation en matière de patrimoine fassent participer, impliquent et soient appropriées par les communautés locales.

La Déclaration de Dublin sur les changements climatiques a été rédigée et approuvée par les membres de l'Organisation internationale du National Trust (INTO) un grand nombre d'entre eux étaient réunis à Dublin, Irlande, 13 au 17 Septembre 2009 pour la 13e Conférence internationale des National Trusts, dont le thème était «*Heritage of the world in Trust : conservation in a changing climate* ».

Les organisations membres de l'INTO se sont engagées à travailler avec les gouvernements et les organismes du monde entier à lutter contre le changement climatique et, partant, à protéger le patrimoine naturel et culturel mondial, aujourd'hui et pour les générations futures. Conscientes de leur rôle en tant que gardiennes et dépositaires du patrimoine, les organisations membres de l'INTO sont également engagées à prendre des mesures pour s'attaquer aux émissions de carbone de leur propre organisation et être porteuses de meilleures pratiques dans ce domaine.